



## **Mauvais temps pour les droits de l'enfant**

*Le 20 novembre, 32 ans après la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'ONU, les bilans 2020/2021 sur le respect et les avancées des droits des moins de 18 ans sont bien pessimistes.*

Les situations d'avant la crise COVID se détérioraient déjà : accentuation des inégalités, pauvreté, conflits qui perdurent, naissent ou s'étendent, évolutions climatiques et écologiques qui impactent les populations, migrations qui s'accroissent, de plus en plus périlleuses... Avec la pandémie, les restrictions de déplacements, les fermetures d'école ont modifié et rendu plus difficile la vie des enfants, des jeunes.

### **Mal-être**

Avec des interactions sociales en présence réduites, des difficultés accrues dans la scolarité, la crise sanitaire a touché les enfants : dans trop de cas, les violences familiales, conjugales ont des conséquences durables sur le mental des enfants, entraînant peurs, anxiété, sentiment d'impuissance et destruction de la cellule familiale. Agressions sexuelles, viols, incestes attentent à la dignité de trop de jeunes, filles et garçons. Le cyberharcèlement ne s'est pas arrêté et a eu d'autant plus d'impact que l'adolescent-e était isolé-e devant les écrans. Le défenseur des droits a publié ce 20 novembre son rapport annuel sur ce thème « Santé mentale des enfants : le droit au bien-être » : au-delà des craintes COVID qui continuent de peser sur le mental de chacun, les causes sont plus profondes, plus générales et les réponses de la société en France comme ailleurs restent insatisfaisantes : peu de prise en compte de la parole de l'enfant, peu de formation à la détection et à la prise en charge, peu d'attention aux signes envoyés par l'enfant, des services d'écoute et de soins insuffisants (médecine scolaire, CMPP, pédopsychiatrie, services psy pour enfants et adolescents dans les hôpitaux, dispositifs d'accompagnement...).

### **Déscolarisation**

L'UNESCO estime à 259 M. - dont 59 M. en âge de fréquenter le primaire – le total des moins de 18 ans qui ne sont pas scolarisés. Dans le monde, la fermeture des écoles a encore entraîné une régression de la scolarisation, en particulier pour les filles (elles représentent les 2/3 des non scolarisés). Et sans retour à l'école car nombre de toutes jeunes filles se sont vues proposées à des mariages précoces, manière pour la famille de limiter la pauvreté (selon l'UNICEF, on peut s'attendre sur les 10 ans à venir à 10 M. de mariages d'enfants supplémentaires...). Dans les pays en conflit, pour les réfugiés, la pratique s'est renforcée.

Pour les garçons, c'est la mise au travail qui s'est intensifiée : l'OIT et l'Unicef dénombrent en 2020, 8.4 millions de plus d'enfants de 5 à 17 ans au travail en 4 ans (au total, 160 M., bilans 2016/2020 dont 89 M. d'enfants de 5 à 11 ans). Et très souvent (79 M.) affectés à des travaux dangereux.

### **Santé**

La question de la vaccination COVID a occulté les autres vaccinations : l'accès aux soins rendu plus difficile, voire impossible, a diminué les campagnes de vaccination (contre la rougeole, par exemple). Un nombre plus grand d'enfants souffrent de malnutrition ou de dénutrition (+ 6 à 7 M. des moins de 5 ans). Outre les inégalités énormes dans l'accès aux vaccins COVID entre pays

développés et pays en développement, particulièrement en Afrique malgré les efforts de l'OMS, les soins autres se sont trouvés diminués. Pourtant des progrès avaient été accomplis et la mortalité infantile réduite de presque deux tiers sur les vingt dernières années. Mais il faut encore noter l'importance des grossesses précoces d'adolescentes, souvent anémiées, entraînant la mise en danger du bébé et de la jeune mère, les retards de développement. Et le phénomène touche aussi des pays développés comme les Etats-Unis.

### **La pauvreté**

La pandémie a aggravé les conditions de vie des travailleurs, particulièrement dans les pays en développement où la prise en charge des conséquences de la maladie n'a pas été mise en place. La pauvreté des enfants devrait y avoir augmenté de 15 %. En France, avec plus de 5 M. de pauvres dont 1.5 M d'enfants, on a vu toutes les situations créées par la COVID aggravées par la pauvreté : logements trop petits ou insalubres, suivi du travail scolaire impossible par manque de matériel, ressources insuffisantes pour subvenir aux besoins alimentaires, soins de santé repoussés, etc. Au niveau mondial, presque un tiers des enfants, soit 665 M, sont touchés par l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne (42 % de la population).

### **Circonstances aggravantes**

Tous les retards de développement constatés sont amplifiés pour les enfants des zones en conflit ou dévastées : réfugiés, demandeurs d'asile, migrants internes ou à l'extérieur du pays. Guerres, insécurité, changements et catastrophes climatiques entraînent de plus en plus de déplacements de population dont la moitié sont des enfants (source UNHCR). Les enfants représentent 51 % des réfugiés et déplacés soit plus de 42 millions de moins de 18 ans, 4 réfugiés sur 5 vivent dans des pays voisins de leur pays d'origine.

C'est un coup dur pour toutes les associations, les organisations qui œuvrent pour améliorer le sort des enfants. Les progrès des décennies passées semblent effacés. Aussi est-il demandé à tous, Etats comme organisations, un effort de solidarité et d'engagement pour lutter contre ces effets destructeurs, redonner de l'espoir à ces enfants qui sont notre demain.

Certes, l'aide aux pays en développement (APD) de l'OCDE a connu une hausse de 3,5 % par rapport à 2019. Les aides destinées à l'Afrique et aux pays les moins avancés ont aussi augmenté (4,1 % et 1,8 %). L'aide humanitaire a progressé de 6 %. Mais la solidarité reste en-deçà des besoins et des objectifs fixés par l'ONU : 0,7 % du PNB/pays, 0,55 % pour 2022. En 2020, la France a augmenté sa participation (de 0,43 à environ 0,5%) mais elle reste inférieure à l'objectif fixé.



**Michèle OLIVAIN**

Co-présidente d'Enseignants pour la Paix. Membre du bureau du Conseil français des associations pour les droits de l'enfant. Professeure de Lettres classiques retraitée, syndicaliste au SNES-FSU (Syndicat national des enseignements de second degré de la Fédération syndicale unitaire).